

REPUBLIQUE FRANCAISE

Vosges

Arrondissement de
SAINT-DIE-DES-
VOSGES

Commune de
Gérardmer

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq octobre à dix-huit heures, les Membres du Conseil municipal, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Maire, adressée le 17 octobre 2019 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé :29

Nombre de conseillers en
exercice :29

Présidence : Stessy SPEISSMANN, maire.

Etaient présents :

BADONNEL Hervé, BASSIERE Nadine, BEDEZ Karine, BRIOT Marie-Rose, CHWALISZEWSKI Anne, CLAUDEL Antoine, CROSTA Renée, DANNER Michel, DEFRANOULD Eric, DURAND Michel, DUVAL Jean-François, GOUJARD Laurence, GRAICHE Michel, PERROT Jean Luc, SPEISSMANN Stessy, TEIXEIRA Michèle, THOMAS VIRY Nadine, TISSERANT Jean Paul, VILLEMIN Anne, VINCENT-VIRY Véronique, ÖZTURK Nese

Mandat de procuration : ANDRE Régis par SPEISSMANN Stessy, BRESSON Brigitte par DURAND Michel, COLNAT Daniel par CHWALISZEWSKI Anne, IMBERT Pierre par GOUJARD Laurence, MULLER Christine par BEDEZ Karine

Absents : FERRY Claude, HARCHOUCHE Abdelkadir, LALEVEE Stéphanie

Secrétaire de séance : Madame BEDEZ Karine

Membres présents.....21
Absents ayant donné mandat de procuration..... 5
Absents.....3
Votants.....26

Délibération 101 2019

18. Motion contre l'utilisation des pesticides de synthèse

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	26	26	0	0	0

L'actualité et notamment les marches citoyennes pour le climat nous montrent à quel point l'état de la planète est une préoccupation majeure qui mobilise très largement toutes générations confondues.

Dans la même logique, le collectif national « Nous voulons des coquelicots » dresse un constat très alarmant sur la qualité de l'air, des sols et de la biodiversité et a lancé un appel pour l'interdiction de tous les pesticides de synthèse.

Toutes les activités économiques et les pratiques individuelles doivent être concernées par cette interdiction.

La Commune de GÉRARDMER n'a pas attendu l'application de la loi interdisant, au 1^{er} Janvier 2017 pour les collectivités, l'utilisation de produits phytosanitaires chimiques pour se préoccuper de cette question de santé publique et de préservation de nos ressources naturelles.

En effet, dès l'année 2012, la Commune très sensible à ces enjeux a travaillé avec la FREDON Lorraine (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) pour élaborer un plan de désherbage et de gestion différenciée des espaces publics qu'elle a mis progressivement en place. Citons par exemple le paillage des massifs, le désherbage manuel et thermique.

C'est pourquoi et considérant que les études scientifiques et les témoignages ne font qu'alerter sur la dangerosité des pesticides de synthèse pour la santé et la biodiversité, il est proposé au Conseil Municipal de soutenir l'appel des coquelicots en demandant l'interdiction des pesticides de synthèse et la mise en œuvre de mesures d'accompagnement de cette mutation indispensable.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

SOUTIENT l'appel des coquelicots en demandant l'interdiction des pesticides de synthèse et la mise en œuvre de mesures d'accompagnement de cette mutation indispensable.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,
Affiché le 31 octobre 2019
Le maire,

Stessy SPEISSMANN.



Stessy SPEISSMANN

Stessy SPEISSMANN
2019.10.31 08:15:19 +0100
Ref:20191030_152202_1-1-
Signature numérique
Monsieur le Maire